

sans de l'objectif visé: l'amélioration des installations sanitaires et des services de santé pour la population du pays tout entier.

Bien qu'il se construise cette année un nombre sans précédent d'unités d'habitation, la demande de logements persiste. A la suite de pourparlers avec les gouvernements des provinces, vous serez invités à approuver une mesure législative visant à étendre la portée de la loi nationale sur l'habitation.

On vous présentera un projet de loi prévoyant le maintien des fonctions dont s'acquitte le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, y compris la responsabilité ministérielle à l'égard de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Vous serez aussi saisis d'une mesure tendant à permettre au Gouvernement d'aider à l'aménagement d'une route transcontinentale.

Le Gouvernement a conclu de nouveaux accords aériens avec le Royaume-Uni et les États-Unis. Ces accords prévoient l'établissement de nouvelles routes pour nos services aériens internationaux vers les États-Unis et l'Orient, et de nouvelles escales, dans le territoire des États-Unis et du Royaume-Uni, pour nos services internationaux actuels sur l'Atlantique-Nord, ainsi que vers la mer des Caraïbes et le Pacifique-Sud.

Vous serez appelés à examiner, entre autres mesures, un projet de loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact; un projet de loi sur la conservation des forêts; un projet de loi visant à constituer en corporation la Société canadienne de télécommunications transmarines; un projet de loi sur l'aide à l'industrie des constructions navales et à la marine de commerce; un projet de loi tendant à proroger l'existence de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation; et des projets de loi visant à modifier la Loi de la cour de l'Échiquier, la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, la Loi des douanes et la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à prendre des dispositions en vue d'assurer le service public au cours de la présente année financière. Il vous sera demandé d'approuver les résolutions budgétaires présentées à la dernière session du Parlement et d'adopter, à cet égard, les lois appropriées.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### MOTION VISANT À DONNER LA PRIORITÉ AU DÉBAT SUR L'ADRESSE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit mis à l'étude vendredi prochain et qu'il ait priorité sur toutes autres mesures, sauf la présentation de bills ou d'avis de motion du Gouvernement, les lundis, mercredis et jeudis, jusqu'à la conclusion du débat.

Ainsi les mardis et vendredis qui, aux termes du Règlement de la Chambre, sont réservés aux mesures du Gouvernement, nous pourrions aborder immédiatement les travaux du Gouvernement, sans attendre la fin du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

J'espère que la Chambre agréera cette motion et que nous n'aurons pas besoin d'un trop grand nombre de lundis, mercredis et jeudis pour conclure l'étude du débat sur l'Adresse.

(La motion est adoptée.)

## ÉLOGES FUNÈRES

FEU BENOÎT MICHAUD, FEU J. ERNEST MCMILLIN  
ET FEU LE SÉNATEUR MACKENZIE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, vous venez d'avoir le pénible devoir de faire part aux membres de la Chambre du décès, survenu depuis les dernières élections générales, de deux députés élus pour siéger dans le présent Parlement. Il s'agit, on le sait, des députés de Restigouche-Madawaska et de Toronto-Greenwood.

M. Benoît Michaud, député de Restigouche-Madawaska, était malade depuis quelque temps avant la clôture de la dernière législature. Ceux qui ont siégé à ses côtés durant la dernière législature déplorent sincèrement, j'en suis sûr, l'absence parmi nous, aujourd'hui, d'un homme jeune, encore dans la force de l'âge, qui avait donné de si belles espérances ici même.

(Texte)

M. Michaud naquit près de Grand Falls, Nouveau-Brunswick, en 1902. Après de brillantes études au collège Sainte-Anne et à l'Université du Nouveau-Brunswick, il exerça pendant quelque temps la profession d'éducateur. Dès son admission au barreau, commença pour lui une carrière brillante, au cours de laquelle il fut associé à l'un des juges actuels de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, l'honorable Arthur Anglin, qui était associé à notre regretté collègue, l'honorable Francis Bridges.

Il participa activement à toutes les organisations sociales dans sa localité. Il a agi pendant quelque temps comme greffier de la Cour de comté de son district; pendant quelques années, il fut également protonotaire de la Cour suprême de sa province. Dans l'exercice de ces différentes fonctions, il acquit l'estime de ses concitoyens.

Il était membre de toutes les organisations sociales de nos frères les Acadiens. En 1944, il débuta dans l'arène politique et fut élu pour représenter son comté à la législature du Nouveau-Brunswick. L'année suivante, candidat aux élections fédérales, il fut élu député de Restigouche-Madawaska.

Nous nous souvenons, nous qui étions ici, que M. Michaud prenait rarement la parole au cours des deux premières sessions du 20<sup>e</sup> Parlement, mais dès la troisième session